



Informations municipales

Semécourt

Mai 2017

EDITO DU MAIRE

Au cours des dernières semaines, le conseil municipal des jeunes s'est investi dans différentes actions.

Après le ramassage de couvertures, coussins et pâtées pour chiens et chats à destination des refuges pour animaux, les membres du conseil municipal des jeunes, accompagnés d'élus, ont organisé la traditionnelle collecte des Restos du Cœur. Ce sont ainsi près de 900 kg de denrées alimentaires et de produits d'hygiène que vous avez généreusement donnés en faveur des plus démunis. Je me joins aux responsables des Restos du Cœur de Marange-Silvange afin de vous remercier bien sincèrement pour votre participation ainsi que les membres du conseil municipal des jeunes pour leur initiative.

Pour Pâques, ils ont aussi profité du soleil printanier pour déposer 1500 œufs au parcours de santé permettant ainsi à plus de 100 enfants des écoles maternelle et élémentaire de passer une matinée agréable à la recherche des œufs. Chaque enfant s'est vu remettre en plus de sa propre collecte un sachet d'œufs en chocolat.

Enfin, les uns équipés de pinces, gants et sacs poubelles ont récemment arpenté les chemins des coteaux pour le nettoyage de printemps pendant que d'autres, armés de pioches et pelles, ont nettoyé la mare aux grenouilles, la dégagant des herbes envahissantes pour à nouveau améliorer le ruissellement des eaux.

Je voudrais remercier le conseil municipal des jeunes pour ses initiatives ainsi que les élus pour leur entière disponibilité pour la réussite des actions engagées.

*Votre Maire,
Eugène WEISSE*

MAIRIE DE SEMECOURT 3, Place de la République 57280 SEMECOURT

tél. : 03 87 51 12 56 – fax : 03 87 51 18 60 – mél : mairie.semecourt@wibox.fr

Site internet : www.semecourt.fr

Directeur de publication : Eugène WEISSE - Dépôt légal : mai 2017

Distribution de sacs-poubelle

Comme les années précédentes, des sacs-poubelle seront remis aux habitants de la commune lors d'une *unique distribution* qui aura lieu le :

Samedi 10 juin 2017, de 9 h à 12 h

Aux ateliers municipaux 7c, rue Nationale



La dotation par foyer sera la suivante :

- 4 personnes et plus : 100 sacs de 110 litres
- 3 personnes : 75 sacs de 110 litres
- 1 ou 2 personnes : 50 sacs de 110 litres

A cette occasion, il sera également proposé des sacs pour déchets canins.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage à l'extérieur ne peuvent être effectués, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie électrique, ...) que :

- de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis
- Interdiction totale les dimanches et jours fériés

Service de ramonage

Le service de ramonage proposé aux habitants depuis plusieurs années sera reconduit cette année. C'est l'entreprise BUCKEL-KLEIN de St-Julien-les-Metz, qui a été retenue.

Le prix de l'intervention est de :

- Chauffage central gaz & fuel : 35 € TTC
- Conduit de cheminée bois : 38 € TTC

LES PERSONNES INTERESSEES VOUDRONT BIEN S'INSCRIRE EN RETOURNANT
LE PAPILLON CI-DESSOUS EN MAIRIE AVANT LE 15 JUIN 2017.

Les dates proposées sont les suivantes :

- Mercredi 28 juin 2017, matin ou après-midi
- Jeudi 29 juin 2017, matin ou après-midi
- Vendredi 30 juin 2017, matin ou après-midi

Nom :

Adresse :

N° de téléphone :

Nombre de conduits :

* Chauffage central gaz & fuel :

* Conduit cheminée bois :

Date d'intervention retenue : matin - après-midi (rayer la mention inutile)

Date :

Signature

FÊTE DE LA MUSIQUE

SEMECOURT

organisée par l'association pour l'animation de Semécourt (2 AS)

Samedi 17 Juin 2017

Rendez-vous à partir de 19 heures Place Curie

Devant la salle des Fêtes ou dans la salle si mauvais temps

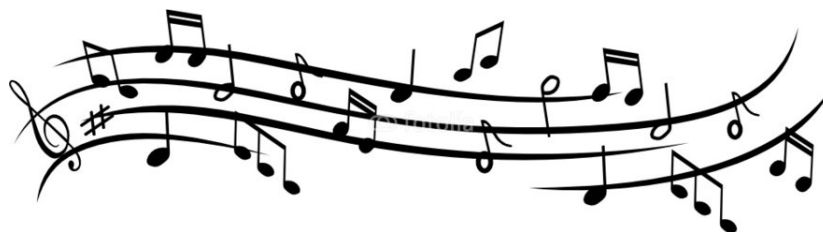
Au programme

- Soirée dansante avec l'orchestre « Lucien GIRELLI »

Restauration et boissons sur place

- Sandwichs, frites, steaks, côtelettes de porc
- Pâtisseries

Animation non-stop jusqu'à minuit



Maison des jeunes : activités du mois de juin

- Samedi 3 juin : jeux de mots, énigmes, charades et devinettes
Mercredi 7 juin : customisation de t-shirts
Samedi 10 juin : match d'improvisation
Mercredi 14 juin : fabrication de bracelets
Samedi 17 juin : chasse aux trésors extraterrestres
Mercredi 21 juin : atelier découverte
Samedi 24 juin : la fureur (quiz musical)
Mercredi 28 juin : petites expériences

La maison des jeunes accueille les enfants de 10 à 14 ans :

- Le mardi, jeudi et vendredi de 17h à 19h
- Le mercredi et samedi de 15h à 19h

Et les jeunes de plus de 14 ans :

- Du mardi au samedi de 19h à 22h

Un lieu d'accueil pour les ados dans un cadre convivial. La permanence est assurée par une animatrice qui propose, en plus de l'espace ados (billard, flipper, baby-foot, etc ...) des activités adaptées et éducatives ainsi que des soirées à thème choisies par les jeunes.

Pour toutes visites, inscriptions et renseignements : 03.87.30.81.23 ou à la Maison des Associations, 7bis place de la République

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le P.L.U de Semécourt a été approuvé par délibération du 12 octobre 1982. Il a depuis lors fait l'objet d'une première révision approuvée le 5 décembre 2003, de 5 modifications et de 12 mises à jour. Le P.L.U permet la mise en œuvre de la politique communale en termes d'aménagement du territoire. Ce document doit aujourd'hui évoluer pour intégrer de nouvelles dimensions du projet urbain avec notamment l'encadrement de la mutation du bâti et l'accompagnement de la densification de l'espace urbain. De plus, le P.L.U actuel doit décliner les objectifs du SCoTAM en travaillant avec la programmation de l'urbanisme futur et intégrer le nouveau contexte territorial issu du SCoTAM. Pour y répondre, il convient d'engager une procédure de révision générale du P.L.U. C'est l'opportunité pour la commune de réfléchir sur une vision à moyen terme équilibrée et pérenne pour ses habitants et pour les générations à venir.

Modalités de la concertation :

Afin de garantir la transparence de la mise en révision du document local d'urbanisme, il est proposé d'ouvrir une large concertation avec les habitants et les autres partenaires concernés.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études concourant à la procédure de révision du P.L.U.

Le Conseil Municipal a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : choix du bureau d'études

Dans le cadre de la révision du P.L.U, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études qui sera chargé d'élaborer le projet. Le conseil municipal a décidé de confier les études relatives à la révision du P.L.U à la société ESPACE ET TERRITOIRES, 240 rue de Cumène 54230 NEUVES-MAISONS, et a autorisé le Maire à signer l'offre de service proposée, d'un montant de 28.650,00 euros, hors missions optionnelles.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : composition de la commission communale

Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit la composition de la commission communale de révision du P.L.U : WEISSE Eugène, DILL Charles, FAFET Jean-Jacques, GERARDIN Jean-Luc, LABOURE Jacky, LEFRANC Magali, MARTIN Martine, VINCENT Jean-Marie.

Personnel communal : « ratios promus – promouvables » pour les avancements de grade – catégorie B

Le conseil municipal a décidé que le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité soit fixé de la façon suivante :

- *Catégorie B : ratio unique – pourcentage 100 %*

Devis remplacement des sources lumineuses par leds

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le devis n° 3901C/17/043 de la société SAG VIGILEC, 45 route de Metz à Jouy-aux-Arches, d'un montant de 38.500 euros HT, pour le remplacement de sources lumineuses par leds dans les rues Nationale et de Verdun.

Association BOUGEONS TOUS

Samedi 10 juin Une voix un piano

Elle s'accompagne au piano et chante d'une voix rauque.....Alicia MARY vous proposera le **samedi 10 juin à 20 h 30** à la salle des fêtes de Semécourt un répertoire de variété française et internationale (Véronique Sanson, Léonard Cohen, Julien Clerc, Adèle, Aguilera, Beatles....)

Entrée 5 € - Boissons et pâtisseries sur place.

Vous pouvez réserver au 06 89 98 69 68 ou sur claudemio@wanadoo.fr

Informations pratiques

🌀 A vélo, le casque est obligatoire pour les moins de 12 ans

Depuis le 22 mars 2017, à vélo, le port d'un casque certifié est obligatoire pour tous les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Le décret n° 2016-1800 relatif à cette obligation a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement. L'entrée en vigueur de cette obligation est donc effective depuis le 22 mars dernier.

Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer du vélo, montrez l'exemple !

S'équiper et choisir des équipements de sécurité individuels adaptés, dont le casque à vélo, doit s'apprendre dès le plus jeune âge, et c'est bien souvent au travers de l'exemple que les enfants apprennent ou non à s'équiper.

Le casque, une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes et les adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10km/h, il passe de 90% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

La responsabilité de l'adulte est engagée

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

🌀 Tournée annuelle des points d'eau – 27 juin 2017

Afin de vérifier le bon fonctionnement des moyens hydrauliques mis à disposition des sapeurs-pompiers, le SDIS procédera au contrôle des poteaux d'incendie.

Cette intervention pourra occasionner quelques désagréments.

Vie municipale

🌀 Recensement militaire : la JAPD

Tous les Français, jeunes gens et jeunes filles, sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Pour ce faire, chaque jeune concerné doit se rendre en mairie muni du livret de famille de ses parents. Il lui sera alors délivré une attestation de recensement nécessaire à l'inscription aux examens, au permis de conduire et lui permettra d'être inscrit d'office sur les listes électorales.

Il participera ensuite à une Journée d'Appel et de Préparation à la Défense au cours de laquelle il découvrira de manière concrète les moyens mis en œuvre par la Défense.

